

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

Réclamation : [contact@mupras.com](mailto:contact@mupras.com)

Prise en charge : [pec@mupras.com](mailto:pec@mupras.com)

Adhésion et changement de statut : [adhesion@mupras.com](mailto:adhesion@mupras.com)

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - [www.mupras.com](http://www.mupras.com)



## Déclaration de Maladie

N° P19- 050655

Maladie  Dentaire  Optique  Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 983 Société : 42129

Actif  Pensionné(e)  Autre :

Nom & Prénom : Ke heli Kenza

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : Total des frais engagés Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 11/09/2020

Nom et prénom du malade : FATHI LIKENZA Age :

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : entirane + p... / ACCUEIL

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le 11/09/2020

Signature de l'adhérent(e) : [Signature]

### RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
17/09	C2		300	 <p><b>Docteur FATHI Najib</b> Médecin Allergologie Immunologie Clinique Maladies Allergiques Asthme Expert Assermenté par le Tribunal du 11 Janvier 1988 1er étage - Casa 104 Bd. du 11 Janvier 1er étage de la Facture Tél : 35 50 75 176</p>
			600	

### EXECUTION DES ORDRES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant des Honoraires
 <p>LAHBAB AL FARABI 45, Bd de Saurange - Amina Tél : 05 22 27 35 82 T.P. 35601098 V.E. 001654187000019 INPE 092004639</p>	17/09/2020	184,60

### ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

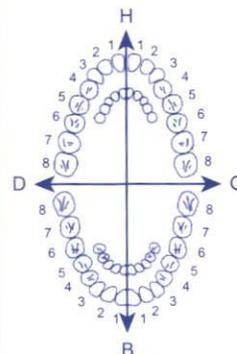
### RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

**Important :**

Veillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan d

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DEBUT D'EXECUTION <input type="text"/>
				FIN D'EXECUTION <input type="text"/>



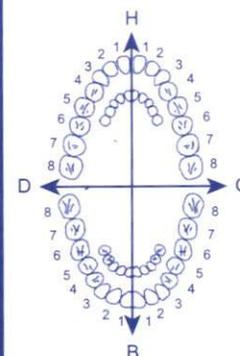
### O.D.F PROTHESES DENTAIRES

#### DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	G
00000000	00000000
35533411	11433553
B	

**[Création, remont, adjonction]**

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession



COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DATE DU DEVIS

DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

# Docteur FATHI NAJIB Med

ALLERGOLOGIE  
IMMUNOLOGIE CLINIQUE  
de la Faculté de Médecine de Nancy

Membre de la Société Française  
d'Allergologie et d'Immunologie Clinique  
Maladies Allergique - Asthme

Expert Assermenté près les Tribunaux

104, Bd du 11 Janvier - 1er Etage - Casablanca  
Tél. : 05.22.44.52.76 - 05.22.44.52.75

# الدكتور فتحي نجيب محمد

أمراض الحساسية والضيقة  
بكلية الطب بنانسي

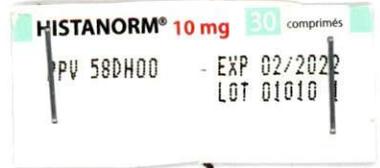
عضو في الجمعية الفرنسية لعلوم  
المناعة والحساسية

خبير محلف لدى المحاكم

104، شارع 11 يناير، الطابق الأول - الدار البيضاء  
الهاتف : 05.22.44.52.76 - 05.22.44.52.75

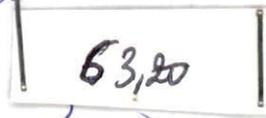
Casablanca, le 17.09.2022. الدار البيضاء.

Exco KATHI Li Kenza



Histanorm 10mg n2

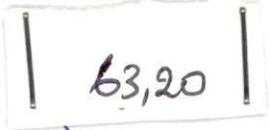
58,00



63,20 x 2 = 126,40 Zylber n2



Docteur FATHI Najib Med  
Allergologie Immunologie - Clinique  
Maladies Allergiques Asthme  
Expert Assermenté près Les Tribunaux  
104 Bd. du 11 Janvier 1er Etage - Casa  
Tél: 0522 44 52 76



184,40

63,20

Docteur FATHI NAJIB Med

ALLERGOLOGIE

IMMUNOLOGIE CLINIQUE

à la faculté de médecine de Nancy

Membre de la société Française

Allergologie et d'Immunologie Clinique

Maladies Allergiques et Asthme

Expert Assermenté près des Tribunaux

Bd. 11 Janvier - 1er Etage - Casablanca

Tél.: 05 22 44 52 75 / 76



تور فتحي نجيب محمد

مراض الحساسية للكبار والصغار

بكلية الطب بنانسي

عضو في الجمعية الفرنسية

مراض الحساسية و علوم المناعة

خبير محلف لدى المحاكم

شارع 11 يناير - الطابق 1 - الدار البيضاء

الهاتف: 05 22 44 52 75 / 76

Casablanca, le : 22 09 2000 في الدار البيضاء.

Reçu de M<sup>me</sup> KAHILI' KEWFA

La somme de six cent dirhams -600 DH

Pour tests cutanés allergologiques cotés K30

Ci-joint compte rendu

Docteur FATHI Najib Med  
Allergologie Immunologie / Clinique  
Maladies Allergiques Asthme  
Expert Assermenté près Les Tribunaux  
104 Bd. du 11 Janvier 1er Etage - Casa  
Tél: 0522 44 52 75 / 76

# CABINET D'ALLERGOLOGIE

Dr : FATHI NAJIB MOHAMED  
Allergologie – Immunologie Clinique  
104, Bd 11 Janvier –Casablanca

22.09.2022

Nom : KHALIL  
Prénom : KEWEN

## RESULTAT DES TESTS CUTANES ALLERGOLOGIQUES

### • TROPHALLERENES

- Temoin (-) (-)
- Temoin (+) Phosphate de codeine (-)
- Lait (-)
- Blanc d'œuf (-)
- Jaune d'œuf (-)
- Poulet (-)
- Poisson (morue) (-)
- Crustacées (crevette) (-)

### • FRUITS A COQUE

- Arachide (-)
- Pistache
- Amande
- Noix de Cajou

### • FRUITS

- Banane
- Avocat
- Orange
- Fraise
- Kiwi

- ❖ Sesame
- ❖ Moutarde

## DIAGNOSTIC

Docteur FATHI NAJIB MOHAMED  
Allergologie Immunologie - Clinique  
Maladies Allergiques Asthme  
Expert Assermenté près Les Tribunaux  
104 Bd. du 11 Janvier 1er Etage - Casablanca  
Tél: 0537 44 57 75 176

Réponse à la  
Dermatite isolée : au  
test allergique positif pour  
le lait